



TE FARE TAUHITI NUI
MAISON DE LA CULTURE

HURA TAPAIRU MANIHINI

- Autorisation de droit à l'image -

La **Maison de la Culture - Te Fare Tauhiti Nui (TFTN)** met en place un dispositif de photographes, de caméramans et de journalistes à chaque édition du concours de danse : Hura Tapairu Manihini.

En participant avec mon groupe au concours, j'accepte par définition la prise de photos et de captations vidéo du groupe par les prestataires accrédités par **TFTN**.

Cette autorisation définit les conditions d'utilisation des dites images réalisées lors de la 5^{ème} édition du concours qui se tiendra du 22 au 24 novembre 2023.

Je soussigné(e)....., membre du groupe de danse autorise l'établissement public culturel **Maison de la Culture – Te Fare Tauhiti Nui (TFTN)** à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif les photographies et vidéos effectuées me représentant à des fins promotionnelles non commerciales.

A ce titre j'autorise la rediffusion des images vidéos en télévision ainsi que le streaming de ces images sur les pages Facebook de **TFTN** et du diffuseur télé. Il en est de même pour les photographies dont la diffusion peut être étendue aux partenaires officiels du Hura Tapairu 2023.

Il est convenu que l'utilisation de ces supports ne participe qu'à la promotion du Hura Tapairu Manihini et/ou du Hura Tapairu de l'édition 2023 et de l'édition prochaine. Ces supports ne peuvent porter atteinte à la vie privée des danseurs ni être diffusé sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, violent ou illicite ou tout autre support préjudiciable.

La présente autorisation est accordée pour une durée de trois (3) ans à compter de son acceptation.

Fait à _____, le _____ en deux exemplaires.

Signature suivie de la mention « lu & approuvé »